

## ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN08220190910524

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn et Garonne

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de Gestion dans le ressort duquel ils se trouvent

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

#### **Article 2 :**

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet de Tarn et Garonne

Transmis  
au représentant de l'État

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr>  
rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Montauban, le 10 septembre 2019

Monsieur FRANCIS LABRUYERE  
PRESIDENT

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V08219084462001	ATSEM principal de 2ème classe	ATSEM <a href="#">Plus de détail</a>	Erreur matérielle (doublon)	Temps non complet	Mairie d'ESCAZEAUX 82500 ESCAZEAUX	01/09/2019	08220190827205